

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2545

présenté par
Mme Thill
-----**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle informe personnellement les membres de sa famille dans cette démarche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que la famille soit informée à chaque étape de l'assistance médicalisée active à mourir.